

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REÇU À LA SOUS-PREFECTURE

LE: 10 FEV. 2017

CASTELSARRASIN - 82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 9 Février (09/02/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Eliette DELMAS (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valérie CLARMONT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

Madame Sabine AUGÉ est nommée secrétaire de séance.

10 – 09 Février 2017

**VIDEOPROTECTION : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR
DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : M. HENRYOT J.L.

VU le dossier avant-projet établi par le bureau d'étude THEVENET Consultants sur l'installation d'un système vidéoprotection,

VU le coût d'objectif de 326 425 € HT pour la réalisation de cette opération sur 2 ans, soit en 2016 pour 232 915 € HT (centre de supervision, pose de 17 caméras) et en 2017 pour 93 510 € HT (pose de 15 caméras),

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A 27 voix pour et 4 voix contre (Mme FANFELLE, MM. ABOUA, BOUSQUET, VALLES),

APPROUVE le nouveau plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD),

Pour copie conforme
Moissac le 10 février 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT HT (en €)	OBSERVATIONS
Honoraires	15 330	
CSU (centre de supervision urbain)	68 565	
1 ^{ère} phase (17 caméras)	149 020	(soit 8 765,88 €/caméra)
2 ^{ème} phase (15 caméras)	93 510	(soit 6 234,00 €/caméra)
TOTAL	326 425	
RECETTES		
COMMUNE	195 855	60 %
FIPD	130 570	40%
TOTAL	326 425	

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 10 FEV. 2017

CASTELSARRASIN - 82